

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation

04/05/2016

Date d'affichage

20/05/2016

Nombre de conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Délibération n° 2016-5-29

**Objet :**

**Subventions 2016**

L'an deux mille seize

Le lundi neuf mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : KLINZ Nathalie (procuration à Didier DAVAINÉ).

Secrétaire de Séance : LE MEUR-FONTON Catherine.

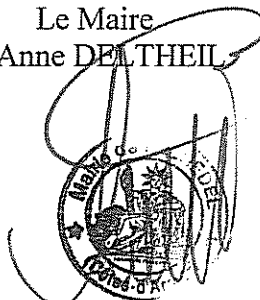
### SUBVENTIONS 2016

ASSOCIATIONS	2014	2015	Subventions demandées pour 2016	Propositions Commission Finances pour 2016
<b>Activités péricolaires</b>				
Amicale Laïque	6370	<b>5850</b>	92 élèves	<b>5980</b>
APEL	2340	<b>1690</b>	25 élèves	<b>1625</b>
<b>Voyages pédagogiques ou linguistiques</b>				
St Pierre	66	<b>88</b>	4 élèves	<b>88</b>
St Jo	110	<b>22</b>		
JL Hamon	286	<b>352</b>	9 élèves	<b>198</b>
Chombart de Lauwe	66	<b>22</b>	4 élèves	<b>88</b>
Collège ND des Fontaines Pontrieux		<b>22</b>		
Collège Diwan Plésidy		<b>22</b>		
<b>Apprentissage</b>				
Chambre des Métiers PLOUF	25	<b>50</b>	5 apprentis	<b>125</b>
Bâtiment CFA Plérin	25	<b>25</b>		
IREO Lesneven			1 apprenti	<b>25</b>
MFR Plérin	50	<b>50</b>	1 apprenti	<b>25</b>
MFR Loudéac	25	<b>25</b>		
<b>Associations</b>				
Goëlo Judo	15	<b>30</b>	5 enfants	<b>75</b>
Pays de Paimpol Athlétisme	45	<b>45</b>	3 enfants	<b>45</b>
Paimpol Rugby	15			
Goëlo St Brieuc 22			1 enfant	<b>15</b>
Goëlo HBC		<b>60</b>	3 enfants	<b>45</b>
Tennis Club Paimpol		<b>60</b>	5 enfants	<b>75</b>
Furlukin Circus	165	<b>135</b>	2 enfants	<b>30</b>
Club de natation	105			
Studio danse et forme	30			

Cercle d'escrime Paimpol	15		1 enfant	<b>15</b>
Tennis club Plouézec			3 enfants	<b>45</b>
Entente cycliste Paimpol			4 enfants	<b>60</b>
Grâces Twirling club			1 enfant	<b>15</b>
Cirque en flotte	30	<b>45</b>	6 enfants	<b>90</b>
Jeunesse sportive Lanvollonnaise		<b>15</b>	1 enfant	<b>15</b>
Badminton Club Paimpolais		<b>15</b>		
<b>Associations de Pléhédel</b>				
Pléhédel Sport	1600	<b>1600</b>	x	<b>2200</b>
Pléhédel Animation	3000	<b>3000</b>	3000	<b>3000</b>
Amis de la Bibliothèque		<b>200</b>	200	<b>450</b>
APEL Garderie	3430	<b>3430</b>		
Les Amis de Boisgelin	300	<b>330</b>		<b>330</b>
Club des bruyères				<b>0</b>
Les Amis de St Michel				<b>300</b>
Société de Chasse	0	<b>150</b>	x	<b>150</b>
<b>Pompiers</b>				
Amicale des Sapeurs Pompier	1254	<b>1262</b>	1284,00	<b>1348,20</b>
Jeunes Sapeurs Pompiers	21	<b>25,3</b>	25,30	<b>76,65</b>
<b>Divers</b>				
Avel Mor	47	<b>47</b>	x	<b>50</b>
VMEH paimpol	47	<b>47</b>	x	<b>50</b>
Ass Pensionnés Marine Marc	54	<b>54</b>	x	<b>50</b>
FNACA	106	<b>106</b>	x	<b>110</b>
CASCI	0	<b>200</b>	250	<b>200</b>
Comice Agricole	210	<b>210</b>	200	<b>200</b>
ADMR	95	<b>95</b>	x	<b>95</b>
Skol Diwan	22	<b>22</b>	1 élève	<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 346</b>	<b>20 636,30</b>		<b>17 310,85</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement des subventions comme indiqués ci-dessus, sauf une abstention pour les subventions versées aux associations de Pléhédel.

Le Maire  
Anne DELTHEIL



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le 20 mai 2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mai 2016

Commune de  
**PLÉHÉDEL**

Date de convocation

04/05/2016

Date d'affichage

20/05/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille seize

Le lundi neuf mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINÉ Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : KLINZ Nathalie (procuration à Didier DAVAINÉ).

Secrétaire de Séance : LE MEUR-FONTON Catherine.

### SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire rappelle que les élus des Côtes d'Armor, et particulièrement ceux constituant la CCPG, ont eu connaissance d'un projet de carte en octobre 2015, indiquant que la CCPG n'était pas dans l'obligation de fusionner.

Le Maire ajoute qu'il était indiqué que pour le cas où une fusion aurait dû être suivie, elle était envisagée en projet selon des modalités différentes de celles qui ont finalement émergé à la fin du processus de concertation des élus, lesquels ont été privés d'une frange considérable du délai qui aurait dû leur être imparti pour débattre du schéma.

Le Maire rappelle enfin que le projet tel que présenté par le Préfet ne respecte par la règle de cohérence imposée par le CGCT.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le schéma proposé par le Préfet, dans sa dernière mouture, présentée aux élus.

Le Maire invite chaque conseiller municipal à donner son avis sur cette question.

Après avoir entendu chaque élu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- à l'unanimité de rejeter et contester le projet de carte de coopération intercommunale présentée par le Préfet en sa dernière mouture,

- par 13 voix pour et 2 abstentions de confier au cabinet d'avocats LLC et Associés, Bureau de Paris (181, rue de la Pompe - 75116 Paris) le soin de défendre ses intérêts, tant à un stade précontentieux que contentieux, en vue de saisir toutes voies de droit nécessaires à la contestation de la carte de coopération intercommunale présentée.

Le Maire  
Anne DELTHEIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Arrondissement  
de Saint-Brieuc

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 mai 2016**

**Commune de  
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

04/05/2016

Date d'affichage

19/05/2016

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

**Délibération n° 2016-5-31**

**Objet :**

**Lancement de la procédure  
d'enquête publique**

L'an deux mille seize

Le lundi neuf mai

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne DELTHEIL, Maire.

Etaient présents :

DELTHEIL Anne, ROPERS Daniel, KERENEUR Claudine, LE BESCOND François, LE DÛ Sylvie, LE CALVEZ Michel, LE MEUR-FONTON Catherine, FERLIER Gilles, LE TREUST Nathalie, LE BOZEC Cyril, MOREAU Sandrine, COISNE Pierre, DAVAINE Didier, LE FUR Yvon.

Absente et excusée : KLINZ Nathalie (procuration à Didier DAVAINE).

Secrétaire de Séance : LE MEUR-FONTON Catherine.

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE  
D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment l'article L. 161-10 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article L 110-2 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Considérant que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public (*chemin dont le tracé a disparu et voie de liaison devenue inutile*),

Considérant l'offre faite par Monsieur Samuel CONAN d'acquérir ledit chemin,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en oeuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** la désaffectation du chemin rural.

- **DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime ;

Et, pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Le Maire  
Anne DELTHEIL

